



DÉLIBÉRATIONS

Le 14 mars 2016, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 8 mars 2016 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, M. MOËNE Thierry, M. Claude ANDREANI, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. Lilian CHANEL

Absents excusés : Mme VALETTE Élisabeth a donné pouvoir à M. Claude ANDREANI
Mme GANDREY Sylviane a donné pouvoir à Mme Sylvie LANAUD

Absents : Mme DELAHAYE Nadine, Mme Émilie ROSIER

Membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13

Objet : Convention SPA 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la mise en fourrière des animaux en divagation est une compétence communale ; pour cela, une convention doit être passée avec la SPA du Rhône, stipulant un montant de 0,28 € par habitant pour l'année 2016 ;

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents -

APPROUVE le montant de 0,28 € x 930 habitants soit 260,40 € pour l'année 2016

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA (ne prévoit pas la capture)

Objet : Projet de plate-forme de compostage et de stockage AGRI DURAND

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la société AGRI DURAND a émis le projet de réaliser une plate-forme de compostage et de stockage Route Sainte-Genève ;

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés à bulletin secret - 12 votes contre et 1 vote blanc -

DÉSAPPROUVE le projet de plate-forme de compostage et de stockage Route Sainte-Genève

Objet : Budget prévisionnel 2016 du Centre social de Belleville & subventions communales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Centre social de Belleville, cogéré avec les communes de Saint-Jean d'Ardières et Taponas, ainsi qu'avec la CCSB et la CAF du Rhône a présenté un BP 2016 aux membres de son conseil d'administration ; afin de pouvoir financer l'année 2016, il est demandé aux élus municipaux de valider le BP 2016 ainsi que le montant de la participation financière.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés - moins 3 abstentions -

APPROUVE le budget prévisionnel 2016 du Centre social de Belleville

ACCORDE une subvention de 11 859,36 € pour les activités Enfances-jeunesse-adultes & familles

ACCORDE une subvention de 2 708,30 € pour les frais de fonctionnement de la structure en 2016

Objet : SYDER - finances 2016 et fiscalisation des produits

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le SYDER (syndicat d'énergies du Rhône) dont la commune est membre sollicite l'approbation des comptes de charges pour l'exercice comptable 2016, à savoir : 65 505,86 € (en baisse par rapport à 2015)

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés - moins 3 abstentions -

APPROUVE le montant des charges qui s'élèvent à 65 505,86 € pour l'année 2016

DÉCIDE la fiscalisation du financement des charges sus désignées pour l'année 2016

Questions diverses :

- 1) Projet de mutuelle santé par la commune ; enquête réalisable auprès de la population par le CCAS.
- 2) Construction d'un restaurant scolaire : le Département du Rhône envisage 202 542 € d'aide financière.
- 3) Le foyer Les Rempart remercie le CCAS d'avoir accordé 90 € pour le réveillon du 31 décembre 2015.
- 4) La parcelle ZE 68 a été divisée par un géomètre pour la vente de la maison 13 Rue ND des Champs.
- 5) Concernant les travaux de la Rue Paul-Melot, la commission Voirie intercommunale de la CCSB a accordé une partie du financement prévu en 2017 pour l'année 2016, soit environ 16 000 €.
- 6) Dépôts sauvages d'ordures : 3 personnes ont été convoquées en Mairie pour rappel des règles.
- 7) Les membres de l'Association des anciens élus du Beaujolais ont été reçus en Mairie le vendredi 11 mars, à l'occasion de leur banquet annuel ; un apéritif leur a été offert.
- 8) Un don de 80 € a été effectué au Sou des écoles à l'occasion du mariage civil le samedi 5 mars 2016.
- 9) Distribution du bulletin municipal 2016 aux administrés ; aucun retour négatif.
- 10) Illuminations de Noël : il est proposé que les installations ne soient pas déposées en janvier 2017.
- 11) Maître d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire Impasse Saint-Genis : 2 candidats sont sélectionnés parmi 17 propositions. Un finaliste doit être retenu sur dossier supplémentaire fin mars.
- 12) Ressources humaines : le recrutement d'un agent technique pour un contrat de 6 mois est en cours.
- 13) Bar lounge de la ZA de Villeneuve ; ouverture prévue samedi soir 9 avril 2016.
- 14) Épandage des boues d'épuration : le rapport annuel 2015 présente une amélioration qualitative.
- 15) Une séance de cinéma sera offerte lundi soir 30 mai, à l'occasion de la fête des mères ; les intéressées devront s'inscrire préalablement en Maire, avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile sur la commune.
- 16) Le portage des repas à domicile, service assuré par L'Hôpital de Belleville, va cesser prochainement ; la commission « affaires sociales » de la CCSB cherche une nouvelle solution.
- 17) L'élaboration d'un PLU intercommunal est en discussion à la CCSB (commission urbanisme).
- 18) Le prochain conseil d'école (2^{ème} de l'année 2015-2016) est prévu le lundi 21 mars à 18h30.
- 19) Le défilé du carnaval est prévu le mercredi 16 mars Place des Sablons et Rue ND des Champs.
- 20) La société APRR va présenter aux élus municipaux l'étude « bruits » le mercredi 13 avril à 14h.
- 21) Le centre social de Belleville va occuper la salle communale de Taponas une partie de l'école maternelle pour un accueil de loisir, entre le mercredi 6 juillet et le vendredi 29 juillet 2016.
- 22) La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée mardi 29 mars 2016 à 20h en Mairie (à confirmer). L'ordre du jour principal est le vote des budgets primitifs (commune et assainissement).

Séance levée à 23h30.